

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DE L'EURODISTRICT PAMINA**

**Réunion du 29 novembre 2021 à Lauterbourg (16h30)**

**Rapport 19/2021 : Comptes rendus des Assemblées du 20 avril 2021 et du 20 mai 2021**

L'Assemblée prend acte des comptes rendus des séances du 20 avril 2021 et du 20 mai 2021.

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

**Rapport 20/2021 : Projet « MobiPAMINA » : présentation des résultats de l'étude de faisabilité pour un concept de mobilité multimodale : Xavier Orthlieb – TTK GmbH**

L'Assemblée prend acte des résultats de l'étude de faisabilité pour un concept de mobilité multimodale.

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

**Rapport 21/2021 : Projet « Offre de soins PAMINA » : présentation des résultats de l'étude de faisabilité pour un développement de l'offre de soins de proximité dans l'Eurodistrict PAMINA et débat sur la santé :**

L'Assemblée prend acte des résultats de l'étude de faisabilité pour un développement de l'offre de soins de proximité dans l'Eurodistrict PAMINA.

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

**Rapport 22/2021 : Administration générale : création d'un emploi non permanent - Chargé(e) de mission Développement durable**

Sur proposition du Bureau, l'Assemblée :

- adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée ;
- approuve la création d'un emploi non permanent à un temps plein (35h) pour un emploi relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux, (fourchette échelon 1 à 3 – IM entre

390 et 430), pour mener à bien un projet ainsi que la fiche de poste destinée à la publication ;

- approuve la composition du jury de recrutement ;
- approuve le projet du contrat de travail (CDD de 1 an maximum) ;
- délègue le recrutement au Président et autorise ce dernier à signer le contrat ;
- autorise le GECT à fixer par arrêté individuel le montant perçu par les agents au titre de l'IFSE, soit pour le recrutement du cadre A, une IFSE mensuelle de 420 €, et un CIA de 2.000 € annuel ;
- autorise le GECT à moduler les primes au vu de l'absentéisme.

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

### **Rapport 23/2021 : Administration générale : création d'un emploi permanent - Assistant(e) de Direction**

Sur proposition du Bureau, l'Assemblée :

- adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposée ;
- approuve la création d'un poste permanent à temps plein (35h) relevant du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, ainsi que la fiche de poste destinée à la publication ;
- approuve la composition du jury de recrutement ;
- approuve, le cas échéant, le projet du contrat de travail (CDD de 3 ans renouvelable) ;
- délègue le recrutement au Président et autorise ce dernier à signer le contrat ;
- autorise le GECT à fixer par arrêté individuel le montant perçu par les agents au titre de l'IFSE, soit pour le recrutement du cadre B, une IFSE mensuelle de 300 €, et un CIA de 1.430 € annuel ;
- autorise le GECT à moduler les primes au vu de l'absentéisme.

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

### **Rapport 24/2021 : Administration générale : Mise à jour de la charte du télétravail**

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- Décide après avis favorable du comité technique paritaire du centre de gestion du Bas-Rhin réuni le 6 septembre 2021, et sur la base des dispositions réglementaires relatives au télétravail fixées par le décret n°2020-524 du 5 mai 2020, d'adopter la mise à jour de la charte du télétravail, selon les principes précisés dans les annexes jointes à la présente délibération.

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

### **Rapport 25/2021 : Administration générale : Mise à jour du règlement intérieur du personnel et de la gestion du temps de travail**

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- décide d'appliquer le droit allemand (Article 1 de la loi sur l'unification et du droit du temps de travail flexible du 6 juin 1994) pour la pause méridienne de 30 minutes minimum ;
- approuve la mise à jour du règlement intérieur du personnel et de la gestion du temps de travail après avis favorable du comité technique paritaire du centre de gestion du Bas-Rhin réuni le 24 novembre 2021 ;
- décide d'informer les collectivités employeur pour les agents mis à disposition de la modification du régime du télétravail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

### **Rapport 26/2021 : DM 2 2021**

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- approuve le projet en DM2 pour 2021 qui s'élève en dépenses et en recettes à 1 320 328,86 € ;
- approuve le remboursement dans le cadre du projet INTERREGV « Passe Partout » d'un montant de 236,80 € par l'Eurodistrict Trinational de Bâle.

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

### **Rapport 27/2021 : Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57**

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget Principal et éventuellement le/les Budget(s) Annexe(s) du GECT Eurodistrict PAMINA, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- conserve un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;
- autorise le Président à procéder, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- autorise le passage à l'amortissement au prorata temporis pour les nouveaux amortissements à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur la base suivante :

Désignation	Durée de l'amortissement
Logiciel	2 ans / <i>Jahre</i>
Matériel informatique	3 ans / <i>Jahre</i>
Outillage	5 ans / <i>Jahre</i>
Matériel de bureau électrique ou électronique	8 ans / <i>Jahre</i>
Mobilier	10 ans / <i>Jahre</i>

- autorise le Président à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

## Rapport 28/2021 : Règlement budgétaire et financier de l'Eurodistrict PAMINA

Sur proposition du Président, l'Assemblée :

- adopte le règlement budgétaire et financier de l'Eurodistrict PAMINA.

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

## Rapport 29/2021 : Budget Primitif 2022

Sur proposition du Bureau, l'Assemblée :

- approuve le budget primitif 2022 qui s'élève en dépenses et en recettes à 1 000 310,76 €, sur la base des contributions statutaires suivantes :

Collectivités membres (nombre de sièges)	TOTAL	EURODISTRICT	INFOBEST
Département du Bas-Rhin (4/33)	70 719	60 832	9 887
Région Alsace (2/33)	35 361	30 417	4 944
Ville de Haguenau (1/33)	17 681	15 209	2 472
ComCom Pays Rhénan (1/33)	17 681	15 209	2 472
ComCom Pays de Wissembourg (1/33)	17 681	15 209	2 472
ComCom de l'Outre-Forêt (1/33)	17 681	15 209	2 472
ComCom Sauer-Pechelbronn (1/33)	17 681	15 209	2 472
RVMO (3/33)	53 040	45 624	7 416
Landkreis Karlsruhe (2/33)	35 361	30 417	4 944
Stadt Karlsruhe (2/33)	35 361	30 417	4 944
Landkreis Rastatt (2/33)	35 361	30 417	4 944
Stadt Baden-Baden (1/33)	17 681	15 209	2 472
Stadt Rastatt (1/33)	17 681	15 209	2 472
VRRN (3/33)	53 040	45 624	7 416
Landkreis Südliche Weinstraße (2/33)	35 361	30 417	4 944
Landkreis Germersheim (2/33)	35 361	30 417	4 944
Stadt Landau (2/33)	35 361	30 417	4 944
Landkreis Südwestpfalz (1/33)	17 681	15 209	2 472
Stadt Germersheim (1/33)	17 681	15 209	2 472
<b>TOTAL GENERAL / Gesamt</b>	<b>583 455</b>	<b>501 880</b>	<b>81 575</b>

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

## Rapport 30/2021 : Rapport des travaux du Président et du Bureau pour l'année 2021

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend acte des travaux du Président et du Bureau pour l'année 2021.

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*

## **Rapport 31/2021 : Rapport sur les micro-projets adoptés en 2021**

L'Assemblée prend acte du rapport sur les micro-projets adoptés en 2021.

**ADOPTÉE**

\* \*  
\*